

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER (*jusqu'à la délibération n°2021.09.227*), Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET (*jusqu'à la délibération n°2021.09.227*), Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD (*jusqu'à la délibération n°2021.09.227*), Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Renaud CHALLENGEAS (*jusqu'à la délibération n°2021.09.214*), Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE (*jusqu'à la délibération n°2021.09.215*), Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER (*jusqu'à la délibération n°2021.09.214*)

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

DENIS SIRDEY POUVOIR À PHILIPPE BUISSON, MARIE-SOPHIE BERNADEAU POUVOIR À THIERRY MARTY, DIDIER CAZENAVE POUVOIR À STÉPHANIE DUPUY, JULIE DUMONT POUVOIR À AGNÈS SEJOURNET, MICHÈLE LACOSTE POUVOIR À EVELINE LAVAURE-CARDONA, FRÉDÉRIC MALVILLE POUVOIR À BRIGITTE NABET-GIRARD, ALAIN PAIGNE POUVOIR À GÉRARD MOULINIER, LAURA RAMOS POUVOIR À ALAIN JAMBON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 53
Nombre de conseillers absents : 17
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

POUR INFORMATIONS:

modification de l'ordre du jour : retrait de 2 délibérations

- **Saint Denis de Pile : modification de la délégation du Droit de préemption urbain – parcelle YH129**
- **Vayres : exposé des débats sur le PADD du projet de révision du PLU**

Le rapport d'observations définitives rendu par la Chambre régionale des comptes (CRC) suite au contrôle des comptes et de la gestion de La Cali est mis en débat : pas de remarques

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2021-09-213 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 30 juin 2021

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote

Rapporteur : Monsieur Laurent de LAUNAY

2021-09-214 : Adoption des nouveaux statuts de La Cali - modification de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les nouveaux statuts de La Cali annexés à la présente délibération,
- de notifier la présente délibération au maire de chacune des communes membres de La Cali,
- de demander à Madame la Préfète de la Gironde, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes afférents à cette délibération.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2021-09-215 : Élaboration du PLUi de la Communauté d'agglomération du Libournais valant programme local de l'habitat et plan de mobilité

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

I°- de prescrire sur l'intégralité du territoire intercommunal l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération du Libournais valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HD)

II°- de dire que les modalités de la concertation en application des dispositions des articles L103-3 et L. 153-11 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires au siège de la Cali
- Articles dans la presse locale,
- Articles sur le site internet de la Cali
- Réunions publiques avec la population
- Dossier disponible au siège de la Cali
- Mise à disposition du public de registres destinés aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie de chaque commune et à la Cali aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Possibilité d'adresser par écrit toute suggestion

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLUi-HD . Elle pourra faire l'objet de toutes autres dispositions.

À l'issue de cette concertation, M. le Président de la Cali en tirera le bilan. Le conseil communautaire délibérera et arrêtera le projet de PLUi-HD.

III°- d'associer l'État, et consulter toute personne publique ou organisme, dès lors qu'ils en auront fait la demande selon les conditions définies aux articles L. 132-7 à L. 132-13 et R. 153-2 et R. 153-5 du code de l'urbanisme ;

IV°- de donner autorisation au Président de la Cali pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration du PLUi-HD ;

V°- de dire que conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

Madame la Préfète de la Gironde

Messieurs les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Messieurs les Présidents de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

Monsieur le Président du Pôle Territorial du Grand Libournais

Monsieur le Président de l'INAO

Messieurs et Mesdames les Maires des communes limitrophes

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais dans le cadre de sa compétence programme local de l'habitat

Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière

Monsieur le Président de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Monsieur le Président de la SNCF

Monsieur le Président RFF

2021-09-216 : Saint Médard de Guizières : compléments à la prescription de la modification n°5 du Plan local d'urbanisme de la commune

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de poursuivre la procédure de modification du PLU en intégrant les nouveaux objectifs précités

2021-09-217 : Saint Médard de Guizières : validation du périmètre délimité des abords de la commune

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le dossier de Périmètre Délimité des Abords tel qu'il est annexé à la présente;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et en mairie de Saint médard de Guizières durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PDA validé est tenu à la disposition du public.

Le dossier peut être consulté au siège de La Cali et en mairie de Saint Médard de Guizières aux heures et jours habituels d'ouverture

La présente délibération et les dispositions résultant de l'élaboration du PDA ne seront exécutoires qu'après transmission au sous préfet et accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

2021-09-218 : Coutras : mise à disposition du dossier de la modification simplifiée du Plan local

d'urbanisme de la commune

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - mise à disposition du dossier pendant 1 mois au siège de La Cali et en mairie de Coutras ;
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Coutras ;
 - mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;
 - les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président de La Cali ou son représentant est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

2021-09-219 : Gours : prescription de la déclaration de projet du Plan local d'urbanisme de la commune

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gours conformément à l'article L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme.
 - Affichage de la présente délibération pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la Mairie de Gours
 - Dossier disponible en Mairie (14 le Bourg 33660 Gours)
 - Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
 - Possibilité d'écrire au maire (14 le Bourg 33660 Gours)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. Le bilan de la concertation sera arrêté à l'issue de la procédure en conseil communautaire.

2021-09-220 : Saint Denis de Pile : modification de la délégation du Droit de préemption urbain - parcelle YH114

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Saint-Denis-de-Pile pour cette seule parcelle YH 114, ayant fait l'objet d'une DIA.
- de déléguer le droit de préemption urbain à Domofrance sur la commune de Saint-Denis-de-Pile pour préempter le bien sis sur la parcelle cadastrée YH 114.
Cf. plan joint à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-09-221 : Vayres : modification de la délégation du Droit de préemption urbain - parcelles AB 61 et 94

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour les seules parcelles AB 61 et 94, ayant fait l'objet de DIA.

- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Vayres pour préempter le bien sis sur les parcelles cadastrées AB 61 et 94.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-09-222 : Vayres : modification de la délégation du Droit de préemption urbain - parcelle AL 230

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour la seule parcelle AL 230, ayant fait l'objet d'une DIA.

- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Vayres pour préempter le bien sis sur la parcelle cadastrée AL 230.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-09-223 : Association Vivons avec le Moulin de Porchères - Subvention 2021

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 15 000 € à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères » dans le cadre du développement de l'activité du moulin, des animations et produits visites qu'elle développe sur le site toute l'année, selon les modalités décrites ci-avant,

- à verser une subvention complémentaire à l'association, pour combler une partie du déficit de la nouvelle activité « aquabike », plafonnée à 5 000 €, sur présentation du bilan de la nouvelle activité « aquabike »,

- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention, convention annexée à la présente délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2021-09-224 : Soutien aux investissements : Boulangerie de Sablons

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 4 413 € HT à la société LA CONFIANCE DE SABLONS pour soutenir le maintien de l'activité boulangerie à Sablons ;

- signer la convention de partenariat.

2021-09-225 : Convention de partenariat entre La Cali et l'Usine Végétale 209

A la majorité, 63 voix pour et 2 abstentions (Hélène ESTRADÉ et Philippe DURAND-TEYSSIER)

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre entre l'association Usine Végétale 209 et La Cali ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

2021-09-226 : Convention de coopération avec Nouvel 'R

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser, le Président au son représentant à :

- signer la convention de coopération établie entre Nouvel'R, le SMICVAL, La Cali et l'entreprise ACTES ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

2021-09-227 : Vente du site du Maine Pommier situé à Lagorce

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la vente du Maine Pommier au profit de Monsieur Mingzheng HUANG, ou de toute personne morale qu'il pourra se substituer, au prix de 750 000 €,

- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Monsieur Mingzheng HUANG, ou toute personne morale qu'il pourra se substituer, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente, ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

2021-09-228 : Détermination des attributions de compensation (AC) aux communes suite à l'adoption du rapport n°1 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 10 juin 2021

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de déterminer, sur la base du rapport n°1, les attributions de compensation aux communes de La Cali de la manière suivante :

	Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2021		CLECT du 10 juin 2021	Montant AC 2021
Abzac	315 801,00	259 260,97			259 260,97
Arveyres	343 297,00	172 675,34		805 €	173 480,34
Bayas	23 969,00	16 724,80			16 724,80
Les Billaux	173 501,00	163 552,62			163 552,62
Bonzac	28 641,00	17 947,95			17 947,95
Cadarsac	1 864,00		-8 881,41	210 €	-8 671,41
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	38 914,76			38 914,76
Chamadelle	5 203,00		-8 283,07		-8 283,07
Coutras	1 449 759,00	961 593,99			961 593,99
Daignac	4 918,00		-1 475,17		-1 475,17
Dardenac	15 851,00	11 619,94			11 619,94
Les Églisottes-et-Chalaires	179 205,00	112 912,15			112 912,15

Espiet	27 863,00		-5 068,99		-5 068,99
Le Fieu	12 533,00	3 952,61			3 952,61
Génissac	74 919,00	7 676,32			7 676,32
Gours	96 157,00	89 770,89			89 770,89
Guîtres	90 579,00	65 281,96			65 281,96
Izon	191 139,00		-226 480,46	2 415 €	-224 065,46
Lagorce	221 793,00	199 169,24			199 169,24
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	54 961,74			54 961,74
Lapouyade	15 793,00	29 197,29			29 197,29
Libourne	12 183 168,00	9 307 596,67		-6 613 €	9 300 983,67
Maransin	14 046,00		-1 102,51		-1 102,51
Moulon	69 905,00	19 681,33			19 681,33
Nérigean	40 961,00		-6 862,74		-6 862,74
Les Peintures	44 948,00	17 723,13			17 723,13
Pomerol	82 293,00	66 334,38			66 334,38
Porchères	11 063,00		-1 775,25		-1 775,25
Puynormand	13 133,00	8 710,58			8 710,58
Sablons	51 311,00	31 211,99			31 211,99
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	25 673,27			25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	65 644,65			65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	34 286,18			34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	520 065,38			520 065,38
Saint-Germain-de-Puch	113 207,00		-69 089,03	665 €	-68 424,03
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00		-284,65		-284,65
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	16 905,00			16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	283 741,14			283 741,14
Saint-Quentin de Baron	74 974,00	11 481,00			11 481,00
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00	27 971,46			27 971,46
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00	670 951,22			670 951,22
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	1 675,20			1 675,20
Tizac de Curton	23 247,00	7 764,47			7 764,47
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00		-539,24		-539,24
Vayres	971 090,00	680 053,96		1 925 €	681 978,96

TOTAL ANNUEL	19 294 985,00	14 002 683,58	-329 842,52	-593,00	13 672 248,06
			13 672 841,06		

2021-09-229 : Actualisation du montant de l'attribution de compensation versée à la Ville de Libourne (coût des services communs mutualisés)

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire d décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- d'accepter cette procédure d'actualisation de l'attribution de compensation des services communs mutualisés en déduisant la part des charges indirectes affectée aux compétences transférées.

2021-09-230 : Refacturation des charges des services communs aux budgets annexes industriels et commerciaux

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser la refacturation comme indiquée ci-dessus aux budgets annexes concernés.

2021-09-231 : Budget annexe centre aquatique - décision modificative n°2 - année 2021

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe centre aquatique comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	1 028 739,00 €	-5 000,00 €	1 023 739,00 €
.012	Charges de personnel	1 198 544,00 €		1 198 544,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	5 000,00 €	5 050,00 €
66	Charges financières	270 070,00 €		270 070,00 €
67	Charges exceptionnelles	300 000,00 €		300 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	11 277,00 €		11 277,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	250 000,00 €		250 000,00 €
.042	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
		3 078 180,00 €	0,00 €	3 078 180,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
70	Produits des services	1 379 033,89 €		1 379 033,89 €
74	Subventions d'exploitation	1 550 000,00 €		1 550 000,00 €
.002	Excédent reporté	149 146,11 €		149 146,11 €
		3 078 180,00 €	0,00 €	3 078 180,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00 €		550 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	514 643,91 €	100 000,00 €	614 643,91 €
23	Immobilisations en cours	7 047 749,00 €	-115 000,00 €	6 932 749,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
.001	Déficit reporté	2 133 153,09 €		2 133 153,09 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
10	FCTVA	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €
13	Subventions	1 646 046,00 €		1 646 046,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 450 000,00 €		4 450 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	250 000,00 €		250 000,00 €
.040	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
	Reports	2 630 000,00 €		2 630 000,00 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

2021-09-232 : Budget annexe eau potable Libourne - décision modificative n°2 - année 2021

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe Eau potable Libourne comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	86 338,00 €	13 987,00 €	100 325,00 €
.012	Charges de personnel	48 400,00 €	0,00 €	48 400,00 €
66	Charges financières	35 162,00 €	0,00 €	35 162,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	406 000,00 €	-31 087,00 €	374 913,00 €
.042	Amortissement	163 500,00 €	17 100,00 €	180 600,00 €
		749 400,00 €	0,00 €	749 400,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	331 342,46 €	0,00 €	331 342,46 €
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00 €	0,00 €	43 500,00 €
.042	Amortissements subvention	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	369 957,54 €	0,00 €	369 957,54 €
		749 400,00 €	0,00 €	749 400,00 €

BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
16	Emprunts	139 877,31 €	0,00 €	139 877,31 €
23	Immobilisations corporelles	1 824 414,00 €	-13 987,00 €	1 810 427,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	824 500,00 €	924 500,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 104,87 €	0,00 €	172 104,87 €
	Reports	2 266,82 €	0,00 €	2 266,82 €
		2 243 263,00 €	810 513,00 €	3 053 776,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
10	Dotations et réserves	331 017,00 €	0,00 €	331 017,00 €
13	Subventions d'investissement	158 285,00 €	0,00 €	158 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	950 000,00 €	0,00 €	950 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	406 000,00 €	-31 087,00 €	374 913,00 €
.040	Amortissement	163 500,00 €	17 100,00 €	180 600,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	824 500,00 €	924 500,00 €
	Reports	134 461,00 €	0,00 €	134 461,00 €
		2 243 263,00 €	810 513,00 €	3 053 776,00 €

2021-09-233 : Budget annexe eau potable Les Billaux - Lalande de Pomerol - décision modificative n°2 - année 2021

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe Eau potable Les Billaux - Lalande de Pomerol comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	259 522,00 €	500,00 €	260 022,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.042	Amortissement	32 000,00 €	-300,00 €	31 700,00 €
		291 522,00 €	200,00 €	291 722,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	79 998,48 €	0,00 €	79 998,48 €
.042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	200,00 €	200,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	211 523,52 €	0,00 €	211 523,52 €
		291 522,00 €	200,00 €	291 722,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	37 658,00 €	-500,00 €	37 158,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	200,00 €	200,00 €
		37 658,00 €	-300,00 €	37 358,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.021	Virement de la section d'investissement		0,00 €	0,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00 €	-300,00 €	31 700,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement	5 658,00 €	0,00 €	5 658,00 €
		37 658,00 €	-300,00 €	37 358,00 €

2021-09-234 : Budget annexe assainissement collectif Libourne - décision modificative n°2 - année 2021

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe assainissement collectif Libourne comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	219 650,00 €	65 158,00 €	284 808,00 €
.012	Charges de personnel	289 693,00 €	0,00 €	289 693,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20,00 €	0,00 €	20,00 €
66	Charges financières	385 967,00 €	0,00 €	385 967,00 €
67	Charges exceptionnelles	750 196,10 €	0,00 €	750 196,10 €
.022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	847 093,46 €	-144 358,00 €	702 735,46 €
.042	Amortissement	682 000,00 €	79 200,00 €	761 200,00 €
		3 204 619,56 €	0,00 €	3 204 619,56 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	2 141 000,00 €	0,00 €	2 141 000,00 €
76	Autres produits de gestion courante	47 117,00 €	0,00 €	47 117,00 €
77	Autres produits de gestion courante	327 200,00 €	0,00 €	327 200,00 €
.042	Amortissement	113 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	576 302,56 €	0,00 €	576 302,56 €
		3 204 619,56 €	0,00 €	3 204 619,56 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + dm1	DM 2	BP VOTE 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	758 930,00 €	0,00 €	758 930,00 €
23	Immobilisations en cours	10 075 430,00 €	-66 158,00 €	10 009 272,00 €
16	Emprunts	866 264,26 €	0,00 €	866 264,26 €
4581	Opérations pour compte de tiers	499 700,00 €	0,00 €	499 700,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	3 618 700,00 €	4 018 700,00 €
	Reports	78 875,74 €	0,00 €	78 875,74 €
		12 795 200,00 €	3 553 542,00 €	16 348 742,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + dm1	DM 2	BP VOTE 2021
10	Dotations et réserves	1 884 000,23 €	0,00 €	1 884 000,23 €
13	Subventions	1 797 679,00 €	0,00 €	1 797 679,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	6 104 430,10 €	0,00 €	6 104 430,10 €
4582	Opérations pour compte de tiers	499 700,00 €	0,00 €	499 700,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	847 093,46 €	-144 358,00 €	702 735,46 €
.040	Amortissement	682 000,00 €	79 200,00 €	761 200,00 €
.041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	3 618 700,00 €	4 018 700,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 014,21 €	0,00 €	38 014,21 €
	Reports	542 283,00 €	0,00 €	542 283,00 €
		12 795 200,00 €	3 553 542,00 €	16 348 742,00 €

2021-09-235 : Budget annexe assainissement collectif Les Billaux - Lalande de Pomerol - décision modificative n°2 - année 2021

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe assainissement collectif Les Billaux - Lalande de Pomerol comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	181 500,00 €	11 000,00 €	192 500,00 €
66	Charges financières	32 670,00 €	0,00 €	32 670,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	20 124,00 €	0,00 €	20 124,00 €
.042	Amortissement	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
		249 294,00 €	11 000,00 €	260 294,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	167 318,87 €	0,00 €	167 318,87 €
74	Dotations et participations	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
.042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 500,00 €	0,00 €	34 500,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	47 475,13 €	0,00 €	47 475,13 €
		249 294,00 €	11 000,00 €	260 294,00 €

2021-09-236 : Taxe sur les friches commerciales - liste des locaux vacants

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider l'envoi de la liste des locaux commerciaux à la direction régionale des finances publiques pour taxer les locaux commerciaux vacants depuis plus de 2 ans à la taxe sur les friches commerciales de la manière suivante :

- 10 % la première année
- 15 % la deuxième année
- 20 % à compter de la troisième année

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2021-09-237 : Création des tarifs des séjours jeunesse

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de créer les tarifs des séjours suivants :

Tarifs des séjours Octobre 2021		
	Heidelberg du 25 au 28	Irlande du 23 au 28
quotient	octobre 2021	octobre
≤ à 400	40 €	119 €
401 à 600	61 €	179 €
601 à 850	86 €	253 €
851 à 1100	111 €	328 €
1101 à 1250	126 €	372 €
1251 à 1500	151 €	447 €
≥ 1501	156 €	462 €

2021-09-238 : Suppression de l'exonération de la taxe foncière bâtie pour les constructions nouvelles et les additions de construction

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, des additions de construction, des reconstructions et des conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation,

- de transmettre cette délibération aux services fiscaux.

2021-09-239 : Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les créations et les extensions d'établissements

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à :

- Exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les créations et les extensions d'établissement à hauteur de 100% pour une durée de trois ans,
- Transmettre cette délibération aux services fiscaux.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2021-09-240 : Mise à jour du tableau des effectifs

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

Tableau général des effectifs :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur avec effet au 16 août 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe avec effet au 23 août 2021 et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif avec effet au 16 août 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation territorial avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et la création de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint d'animation avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation (28/35ème) et la création d'un emploi permanent non complet d'adjoint d'animation (30/35ème) avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché contractuel et la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise avec effet au 1er octobre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien paramédical et la création d'un emploi permanent à temps complet de psychomotricien de classe normale avec effet au 1er octobre 2020 (date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires),
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe avec effet au 1er octobre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1ère classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché avec effet au 1er octobre 2021,

Avancements de grade :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal avec effet au 1er juillet 2021 ,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de cadre de santé de 1ère classe et la création d'un emploi permanent à temps complet de cadre de santé supérieur avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'animateur et la création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2ème classe avec effet au 1er novembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe avec effet au 15 décembre 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1ère classe avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1ère classe avec effet au 15 décembre 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe avec effet au 1er décembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (21/35ème) d'adjoint technique principal de 2ème classe et la création d'un emploi permanent à temps non complet (21/35ème) d'adjoint technique principal de 1ère classe avec effet au 1er décembre 2021.

2021-09-241 : Remboursement budget annexe Centre Aquatique

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter le principe et la mise en œuvre de ce remboursement

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

2021-09-242 : Convention de partenariat et de financement avec l'association Isle et Dronne

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association Isle et Dronne une subvention de 20 000 €
- signer la convention de partenariat avec l'association Isle et Dronne et tous les documents afférents

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

2021-09-243 : Acquisition de la parcelle AW14P nécessaire aux travaux d'extension de la station d'épuration de Libourne

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition au prix de 2,50€/m² de la parcelle AW14p sise lieu-dit Barail des Prêtres pour une superficie d'environ 10 800 m² sous réserve du document d'arpentage ;
- d'accepter que les frais inhérents à cette cession soient à la charge de La Cali ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié y afférent.

2021-09-244 : Acquisition parcelle AWP3 nécessaire pour la compensation des travaux d'extension de la station d'épuration de Libourne

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition au prix de 2,65€/m² de la parcelle AW3p sise à lieu-dit Pont de Condat pour une superficie d'environ 17 190 m² sous réserve du document d'arpentage ;
- d'accepter que les frais inhérents à cette cession soient à la charge de la Cali ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié y afférent.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

Le Conseil communautaire a adopté, à la majorité, le dossier suivant :

2021-09-245 : Association PLIE du Libournais: Cotisation 2021

A la majorité, 61 voix pour et 1 abstention (Fabienne FONTENEAU)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une cotisation d'un montant de 103 858,72€ pour l'année 2021 au PLIE du Libournais,
- verser le solde de la cotisation annuelle s'élevant à 28 029,87€.
- signer la convention de mandat afférente et tous documents afférents.

2021-09-246 : Mission Locale du Libournais : Cotisation 2021

A la majorité, 61 voix pour et 1 abstention (Thierry MARTY)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une cotisation d'un montant de 192 880,48€ pour l'année 2021 à la Mission Locale du Libournais,
- verser le solde de la cotisation 2021 de 50 962,48€.

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Alain JAMBON

2021-09-247 : Constitution d'un groupement de commandes portant sur la gestion de l'accueil périscolaire et ALSH sur la commune de Les Eglisottes et Chalaures

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes portant sur le choix d'un gestionnaire unique pour la gestion des services d'accueil de loisirs associés à l'école (périscolaire - ALAE) et d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) au sein du groupe scolaire de la commune des Eglisottes et Chalaures ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Cali comme coordonnateur et habilitant le président à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention constitutive et de prendre toute décision concernant son exécution et ses éventuels avenants.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

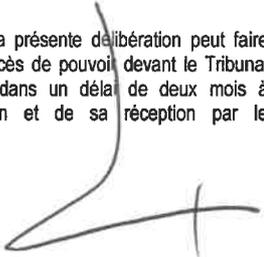
La séance a été levée à 19h15.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

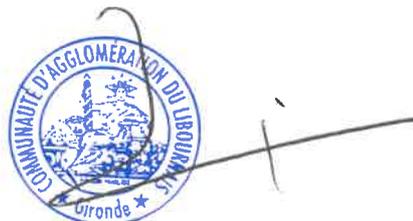
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

